

II

*L'Ambassadeur d'Israël au Ministre des Relations extérieures du Canada**(Traduction)*

Ottawa, le 8 mars 1984

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me reporter à votre Note n° ETT-0423 du 8 mars 1984, et à l'Accord entre le Gouvernement de l'État d'Israël et le Gouvernement du Canada concernant les services aériens commerciaux réguliers, qui a été signé à Ottawa le 10 février 1971 et modifié par les Échanges de Notes des 10 décembre 1976 et 9 février 1982.

J'ai en outre l'honneur de vous informer que les propositions contenues dans votre Note agréent au Gouvernement de l'État d'Israël, et que votre Note et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente Note.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'Ambassadeur d'Israël,
ELIASHIV BEN-HORIN

L'honorable Jean-Luc Pepin,
Ministre des Relations extérieures,
Ottawa.